

COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2019

Le conseil municipal de la Commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN s'est réuni, le mardi 28 mai 2019, à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de Châtel-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur MARCHAL Robert Maire

L'ordre du jour était le suivant :

Point n° 1 : Metz Métropole – Fonds de concours – convention d’attribution

Point n° 2 : Travaux d’amélioration énergétique du bâtiment mairie-école

Point n° 3 : Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2019

Point n° 4 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Point n° 5 : Crédits scolaires 2019

Point n° 6 : Subventions Associations

Point n° 7 : Délégations consenties au Maire

Point n° 8 : Divers – informations;

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Maire : Robert MARCHAL

Madame et Messieurs les Adjointes : Chantal PALLEZ et Daniel PAYAN

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Philippe AMBROISE, Claire ANCEL, Françoise CHAYNES, Brigitte DORON, Denis FOGELGESANG, Pierre MAUBON, Robert MICHAUX, Véronique RASSENEUR, Sylvie ROBERT et Marie-Anne SALRIN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Madame : Nathalie ZOGLIA

Monsieur : Raymond LECLERRE qui a donné procuration à Philippe AMBROISE

ETAIENT ABSENTS :

Madame : Sandra LECHLEITER

Messieurs : Emmanuel HUMBERT, Maxime NIRRENGARTEN et Jean RICONNEAU

Monsieur MARCHAL Robert Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Aucune observation n'a été formulée sur le compte rendu de la séance du 2 avril 2019, les membres présents signent le registre.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il appartient au conseil municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire : M. Jean-Daniel WAGNER Secrétaire Général est désigné.

Point n° 1 : Metz Métropole – Fonds de concours – convention d’attribution

L'article L.5214-16-V du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

Par délibération du 20 novembre 2018, la commune de Châtel-Saint-Germain a sollicité de Metz Métropole un fonds de concours d'un montant de 45 000 € pour le financement de travaux d'isolation, de rénovation de l'éclairage et création de toilettes à l'école du centre.

Par délibération du 18 mars 2019, le Conseil Métropolitain a voté l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Châtel-Saint-Germain pour un montant de 45 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le versement de ce fonds de concours ;
- Approuve la convention financière d'attribution des fonds de concours entre Metz Métropole et la commune ;
- Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Point n° 2 : Travaux d'amélioration Energétique du Bâtiment Ecole du Centre - Mairie – Conclusions de l'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application du Code des Marchés Publics la commune a lancé un marché à procédure adaptée selon l'article 27 pour les travaux d'amélioration Energétique du Bâtiment Ecole du Centre - Mairie.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2019, a émis un avis favorable,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21,

VU la délibération du 15 avril 2018 relative aux délégations consenties au maire pendant la durée du mandat,

INFORME le conseil des différents marchés signés avec les entreprises suivant les conditions énumérées ci-dessous et tout document contractuel s'y rapportant,

LOT n° 1 – Charpente Couverture

Société DE RAMBURES & PARIS

2, rue du Goulot	Pour un montant H.T. de	38 350,00 €
57130 ANCY-SUR-MOSELLE	soit T.T.C.	46 020,00 €

LOT n° 2 – Menuiserie Intérieure et Agencement

Menuiserie SIMON

24-25 Grand Rue	Pour un montant H.T. de	13 296,47 €
57525 TALANGE	soit T.T.C.	15 955,76 €

LOT n° 3 – Plâtrerie – sols souples

SEE LAUER

ZAC BELLEVUE B.P. 11	Pour un montant H.T. de	21 909,00 €
57130 GUENANGE	soit T.T.C.	26 290,80 €

LOT n° 4 – Electricité

EIFFAGE ENERGIE SYSTEME

3, rue des Nonnetiers	Pour un montant H.T. de	5 509,52 €
57078 METZ CEDEX	soit T.T.C.	6 611,42 €

LOT n° 5 – Plomberie – Sanitaires - Vmc

LORRY DEP

156, rue de Frescaty	Pour un montant H.T. de	7 122,00 €
57155 MARLY	soit T.T.C.	8 546,40 €

POUR UN TOTAL H.T. de	86 186,99 €
Soit T.T.C.	103 424,38 €

Point n° 3 : Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2019

Le conseil,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal du 2 avril 2019 portant adoption du budget primitif 2019,
VU le projet de décision modificative n° 1 ci-dessous présenté par Monsieur le Maire,

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitre	Article	Libelle	D. M. votée
60	6288	Autres services extérieurs	- 200,00 €
67	673	Titres annulés	200,00 €

ADOPTE et VOTE la décision modificative n° 1.

Point n° 4 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions propose la création des emplois suivants :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLETS :

Création de postes au 1^{er} juillet 2019 :

- 1 Educateur des APS principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Création de postes au 26 juillet 2019 :

- 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

-

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLETS :

Création de postes au 1^{er} juillet 2019 :

- 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe coefficient d'emploi 25,50/35^{ème}

-

Modification coefficient d'emploi au 1^{er} septembre 2019 :

- 1 Adjoint technique territorial coefficient d'emploi 18,00/35^{ème}

Le conseil municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Point n° 5 : Crédits Scolaires 2019

Après avoir entendu l'exposé de Mme PALLEZ Adjointe,
Vu l'avis de la commission affaires scolaires et périscolaires du 14 mai 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
FIXE les crédits scolaires au titre de l'année 2019 comme suit :

- Fournitures scolaires par classe	345,00 €
- Fournitures scolaires par élève	26,00 €
- Maternelle enfants scolarisés	37
- Elémentaire enfants scolarisés	71

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 à l'article 6067.

Point n° 6 : Attribution de subventions

Après avoir entendu l'exposé de Mme PALLEZ Chantal Adjointe,
Vu les demandes présentées,
Vu l'avis de la commission relations avec les associations du 14 mai 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

UNION SPORTIVE DE CHATEL	6 500,00 €
ASSOCIATION SPORTS CULTURE ET LOISIRS DE CHATEL	3 100,00 €
L'ENFANT PHARE	500,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS de CHATEL-LESSY	375,00 €
SOUVENIR FRANCAIS Section de Châtel-Saint-Germain	375,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE Comité de la Moselle	80,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 à l'article 6574.

Monsieur FOGELGESANG et Mme RASSENEUR membres de l'association l'Enfant Phare ne prennent pas part au vote

Point n° 7 : Délégations consenties au maire

Néant

Divers-informations

M. MARCHAL Robert Maire, informe les conseillers sur les points suivants :

Un problème d'invasion de scolytes dans le Bois de Sainte-Ruffine nécessitera une coupe à blanc pour enrayer la propagation à l'ensemble du peuplement d'épicéa, l'O.N.F. a lancé un appel d'offre sur l'ensemble des bois touchés sur le secteur de Metz ;

Une réunion aura lieu le 11 juin à 14 h 00 avec les services de Metz Métropole pour faire le point sur la future ligne 5 et la navette n° 87 ;

Une réunion publique sur la mise en place de la fibre à Châtel-Saint-Germain aura lieu le 3 octobre 2019 à 18 h 00 au centre socioculturel ;

Il invite les conseillers à une réunion sur le P.D.U. avec le groupe TER à la Salle des Fêtes d'Augny le 5 juin 2019 à 19 h 00 ;

Un vademécum a été établi par les services de Metz Métropole pour informer les conseillers du fonctionnement de la métropole ;

Les documents de la trame Verte et bleu établis par les services de Metz Métropole sont consultables en mairie.

M. PAYAN fait le point sur l'avancement du dossier du panneau lumineux.

COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN Séance du 28 mai 2019

La séance est levée à 22 heures 10

SUIVENT LES SIGNATURES :

MARCHAL Robert :

PALLEZ Chantal :

PAYAN Daniel :

AMBROISE Philippe :

ANCEL Claire :

CHAYNES Françoise :

DORON Brigitte :

FOGELGESANG Denis :

MAUBON Pierre :

MICHAUX Robert :

RASSENEUR Véronique :

ROBERT Sylvie :

SALRIN Marie-Anne :

AMBROISE Philippe pour LECLERRE Raymond :